



## COMMISSION DÉPARTEMENTALE FUTSAL

RÉUNION DU 10 SEPTEMBRE 2018

**Présents** : MM. Le Nagard (Président) – Badri – Duclos - Picaut

**Assistent** : Chéroux (Cda) – Nianghane (Comité)

### INFORMATIONS IMPORTANTES

La commission informe que toutes les décisions prises en première instance sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes dans les conditions de forme, de délai et de droit prévues à l'article 31 du Règlement Sportif du District du Val d'Oise de Football.

La commission rappelle aux clubs que tous les courriers doivent impérativement être transmis sur papier officiel du club et comporter les informations suivantes :

- N° d'affiliation
- Championnat ou coupe
- Division et groupe
- N° du match
- Date du match

### INVERSION DE RENCONTRE - ART 20.6 des RG du DVOF

En cas d'inversion de rencontre, veuillez utiliser la feuille de match correspondant au dit match indépendamment du lieu de la rencontre.

### COMMUNIQUÉ

#### ***POUR TOUTE DEMANDE DE DÉROGATION - APPLICATION DE L'ART 20.3 du RS du D.V.O.F***

**ART 20.3** : Si pour une raison quelconque un club fait une demande de dérogation, celle-ci doit obligatoirement être accompagnée de l'accord écrit de l'adversaire et parvenir au D.V.O.F au plus tard le jour de la réunion de la Commission compétente précédant la date du match.  
Tout club ne se conformant pas à cette procédure se voit infliger une amende fixée à l'Annexe Financière.

### RAPPEL

#### ***PORT DES PROTÈGE-TIBIAS***

**ART 16.3**: Le port des protège-tibias est obligatoire pour tous les joueurs et joueuses. En cas de non-respect de cette obligation nécessaire pour sa sécurité, le joueur fautif peut se voir interdire l'entrée du terrain de jeu ou être invité à le quitter afin de se mettre en conformité.



## COURRIERS CLUBS

**Goussainville Fc** : Mail du 07-09-18

Réception du formulaire d'engagement jeune.

Pris note de l'engagement de 1 équipe U13 et 1 équipe U15.

**Lpiff** : Mail du 07-09-18

Réception de la feuille d'engagement du Club : Paris CDG Futsal

La commission demande au club d'effectuer au plus vite les demandes de licences dirigeants et joueurs auprès de la Lpiff.

**Goussainville Fc** : Mail du 07-09-18

Réception du formulaire d'engagement jeune.

Pris note du non engagement d'équipes de jeunes en Futsal.

**Persanaise Cfj** : Mail du 10-09-18

Pris note de votre demande de modification d'horaire pour la rencontre n° 20628035 contre Eaubonne le samedi 15-09-18 à 20H00. Accord des 2 clubs, accord de la commission.

## RÉUNION CLUBS

La commission Futsal remercie les **17 clubs** présents à la réunion d'information mais regrette encore l'absence de **4 clubs** à cette réunion de début de saison.

Les clubs absents sont pénalisés d'une amende de **50€** conformément à l'annexe financière du DVOF.

Les conseils et les informations nécessaires ont été donnés aux clubs concernant l'organisation du championnat et la mise en place de la pratique Futsal pour les jeunes d'U8 à U15.

Les clubs engageant des équipes de jeunes sont demandeurs de la création d'un championnat en catégorie U15 avec matchs aller-retour et d'un critérium U13 avec des rencontres 1 contre 1 comme en Foot d'animation.

La commission propose d'attendre la réception de tous les engagements clubs avant d'envisager une modification des pratiques. La commission informe les clubs qu'il est nécessaire d'avoir des créneaux de gymnase fixes pour le déroulement des rencontres de critérium ou de championnat.

La commission Futsal a demandé aux 2 nouveaux clubs de choisir une session de formation FMI et d'en avvertir le secrétariat du DVOF.

Conformément à l'annexe financière 2018-2019 du DVOF, la commission inflige une amende de 50€ aux Clubs absents à la réunion d'information du 10-09-2018.

- Argenteuil Rfc : amende 50€.
- Deuil Enghien Fc : amende 50€.
- Jouy le Moutier Fc : amende 50€.
- Touskarot Fz : amende 50€.

Transmis au Service Comptabilité.

## ENGAGEMENT SAISON 2018 - 2019

La commission départementale Futsal demande à tous les clubs engagés en championnat du DVOF de lui faire parvenir impérativement l'attestation fournie par la municipalité, de mise à disposition du gymnase, précisant les jours et horaires de match y compris pour les équipes évoluant seulement en championnat LPIFF.

### Engagements nouvelles équipes Futsal :

La commission a reçu l'engagement de 2 nouveaux Clubs Futsal : **Vauréal Afs et Paris CDG Futsal**

La commission n'ayant pas reçu d'engagement pour le club de Goussainville JS, décide de créer 2 groupes en D2 :

1 groupe A avec 8 équipes

1 groupe B avec 7 équipes et 1 exempt.

### Engagements Futsal catégorie U9 à U15 :

La commission demande aux clubs désirant engager des équipes de jeunes en critérium U9 à U13 de faire parvenir au DVOF les feuilles d'engagement pour le **vendredi 14 Septembre 2018**.

La commission validera les engagements d'équipes uniquement après validation du nombre de licences nécessaires pour chaque équipe.



## GROUPES SAISON 2018 - 2019

La commission Futsal propose la composition des groupes de D2 ci-dessous pour validation auprès du comité directeur du DVOF du vendredi 14-09-18.

DEPARTEMENTAL 2 - GR A		
1	564044	PARIS CDG FUTSAL 1
2	850343	ATTAINVILLE FUTSAL C 3
3	550 552	SANNOIS FCE 1
4	533 517	JOUY FC 2
5	551444	ARGENTEUIL FC 1
6	519039	EAUBONNE CSM 2
7	590566	MONTMORENCY FUTSAL 2
8	551445	PARMAIN FUTSAL AS 2

DEPARTEMENTAL 2 - GR B		
1	582623	VAUREAL AFS 1
2	581364	GOUSSAINVILLE FC 2
3	850889	MONTMAGNY ASFS 2
4	550 552	SANNOIS FCE 2
5	580892	ERMONT FUTSAL 1
6	580882	SPORT CŒUR MARCOUVILLE 3
7	xxx	Exempt
8	552305	OSNY AC 2

Le championnat Futsal D2 débutera la semaine du 17 au 22-09-18.  
La première journée de championnat est reportée la semaine du 10 au 16-12-18

**Prochaine réunion**  
**Lundi 24 Septembre 2018**  
**A 18h30 au DVOF**